

Département de l'Aisne (02)

Communauté d'Agglomération du St Quentinnois

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Syndicat de la Vallée de la Somme

Exercice 2017

Rapport présenté conformément à l'article L2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport du Président

Prestataire : PPS COLLECTIVITES
Juillet 2018



Sommaire

Fiche de synthèse RPQS Assainissement Collectif 2017	3
I Caractérisation technique du service	4
I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service	4
I.2 Evolution des abonnés et des volumes	5
I.3 Les volumes assujettis et collectés aux stations	6
I.4 Les réseaux de collecte de eaux usées	7
I.5 Les ouvrages d'épuration et leurs caractéristiques	8
I.5.1 Station d'épuration de Dury	8
I.5.2 Station d'épuration de Séraucourt le Grand	10
I.5.3 Glossaire	10
I.6 Les boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	11
II Tarification de l'assainissement et recettes du service	12
II.1 Modalités de tarification	12
II.2 Présentation d'une facture d'assainissement base 120 m ³ (D204.0)	12
II.3 Montants des recettes d'exploitation	14
III Les indicateurs techniques de performance	15
III.1 Taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)	15
III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B)	15
III.3 Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3, P204.3, P205.3)	16
III.4 Conformité de l'évacuation des boues (P206.3)	17
IV Financement des investissements	18
IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice	18
IV.2 La dette	Erreur ! Signet non défini.
IV.3 Les amortissements	Erreur ! Signet non défini.
IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux	18
V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	18
V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P207.0)	18
Le montant des abandons de créances est de 66,21 € pour 2017.	19
V.2 Opérations de coopération décentralisée	19
VI Taux d'impayés	19

Fiche de synthèse RPQS Assainissement Collectif 2017

Le service d'assainissement

Au 1^{er} janvier 2018, le service public d'assainissement collectif de l'ancien SAEAVS relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ).

La délégation

Le service public d'assainissement collectif est délégué à la société SAUR en vertu d'un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans. Le contrat a pris effet le 16 janvier 2015 et prend fin le 15 janvier 2027.

Les abonnés

- **1 165** usagers au 31 décembre 2017 (+11 usagers, + 0,95 % par rapport à 2016).
- **104 728 m³** assujettis en 2017 (+ 4,1 % par rapport à 2016).

Le réseau de collecte des eaux usées

- 46,202 km de canalisations (pas d'évolution par rapport à 2016).

Le traitement des eaux usées

- 27 postes de relèvement
- 2 stations d'épuration : Dury et Artemps/Séraucourt

La qualité du service

La station d'épuration de d'Artemps-Seraucourt et la station de Dury sont globalement en conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 21/07/2015 pour l'exercice 2017.

Les travaux

- Investissements 2017 du SAEAVS sur le service assainissement à valider avec la CASQ.

Le prix

Le prix est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une partie proportionnelle aux volumes d'eau assujettis.

Au 1^{er} janvier 2018, un abonné domestique paiera **372,27 € TTC** pour une facture de 120 m³, soit en moyenne **3,102 €/m³ TTC** (+ 0,7 % par rapport au 1^{er} janvier 2017).

I Caractérisation technique du service

I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service

Le S.A.E.A. de la Vallée de la Somme (SAEAVS) a eu la compétence assainissement collectif, jusqu'au 31/12/2017.

Au 1/1/2018, cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ) et le SAEAVS a été dissout.

Le contrat

La gestion du service a été confiée par un contrat de délégation de service public, sous la forme d'un **affermage**, à la société SAUR pour une durée de **12 ans à compter du 16 janvier 2015 et jusqu'au 15 janvier 2027**.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme (SAEAVS), sont les suivantes : ARTEMPS, BRAY-SAINT-CHRISTOPHE, DALLON, DURY, FONTAINE-LES-CLERCS, HAPENCOURT, OLLEZY, SERAUCOURT-LE-GRAND, SOMMETTE-EAUCOURT, TUGNY-ET-PONT.

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, permanence du service
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, Facturation, traitement des réclamations client
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Renouvellement des branchements si linéaires <6 ml, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques, des ouvrages métalliques, des clôtures et portails, des matériels électromécaniques, des matériels tournants ou hydrauliques, du matériel de télégestion

Les travaux pris en charge par la collectivité sont les suivants :

Renouvellement	de la voirie, de l'étanchéité du génie civil, du génie civil des regards des branchements si linéaire >6ml, des plantations, des toitures, couvertures et zinguerie
-----------------------	---

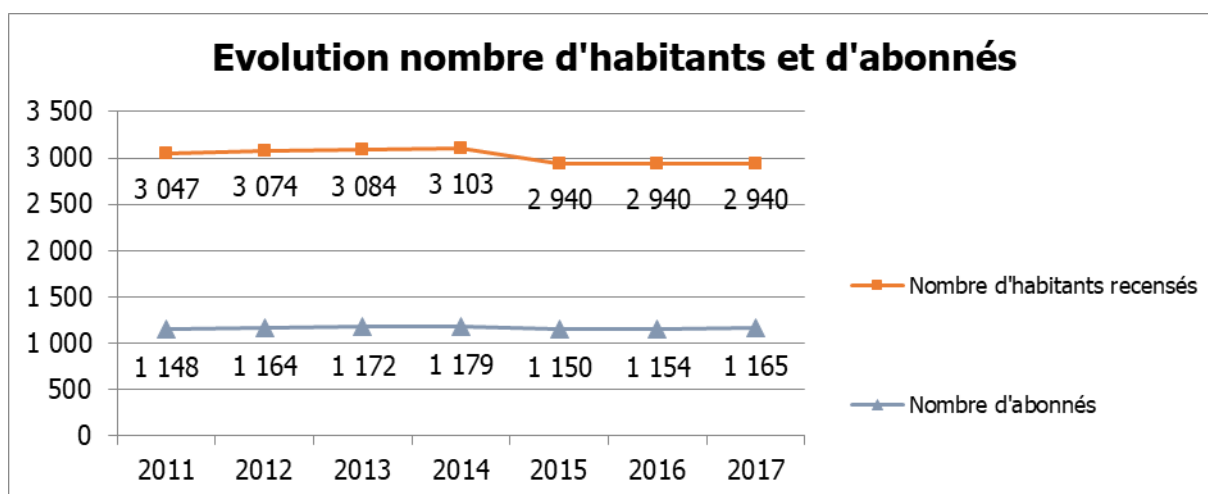
I.2 Evolution des abonnés et des volumes

Nombre d'usagers par commune	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	Répartition 2017 des usagers
Bray St Christophe	32	32	32	32	30	30	32	6,7%	2,7%
Dury	90	88	90	91	91	91	91	0,0%	7,8%
Ollezy	77	77	78	78	74	73	75	2,7%	6,4%
Sommette-Eaucourt	74	75	73	75	76	74	75	1,4%	6,4%
Tugny et Pont	111	114	115	118	115	116	116	0,0%	10,0%
Artemps	142	144	143	142	138	140	141	0,7%	12,1%
Dallon	151	155	159	160	159	160	160	0,0%	13,7%
Fontaine les Clercs	109	110	110	110	110	110	111	0,9%	9,5%
Happencourt	59	61	62	63	59	64	63	-1,6%	5,4%
Seraucourt le Grand	303	308	310	310	298	296	301	1,7%	25,8%
Total	1148	1164	1172	1179	1150	1154	1165	0,95%	100,0%

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Nombre d'habitants recensés	3 047	3 074	3 084	3 103	2 940	2 940	2 940	0,0%
Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif					2 908	2 908	2 908	0,0%
					98,9%	98,9%	98,9%	

report des données
2015 car non
disponible pour 2017

Entre 2016 et 2017, on observe une hausse de 0,95 % du nombre d'abonnés soit un nombre supplémentaire de 11 abonnés.



I.3 Les volumes assujettis et collectés aux stations

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Volumes assujettis totaux (m3)	85 151	87 821	88 820	92 427	90 973	102 019	104 728	2,7%

On observe **une hausse de 2,7 % des volumes assujettis** entre 2016 et 2017.

Le contrat avait commencé au 16/1/2015, expliquant en partie, les plus faibles volumes de 2015.

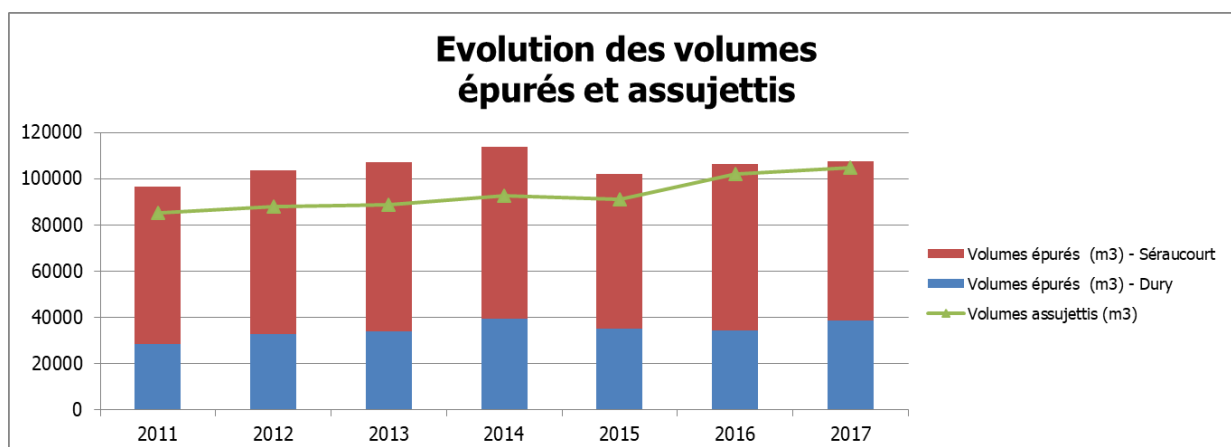
Les volumes assujettis de la période 2015 à 2017, ne précisent pas les volumes déversés en provenance de la CASQ. SAUR sera interrogé sur ce point.

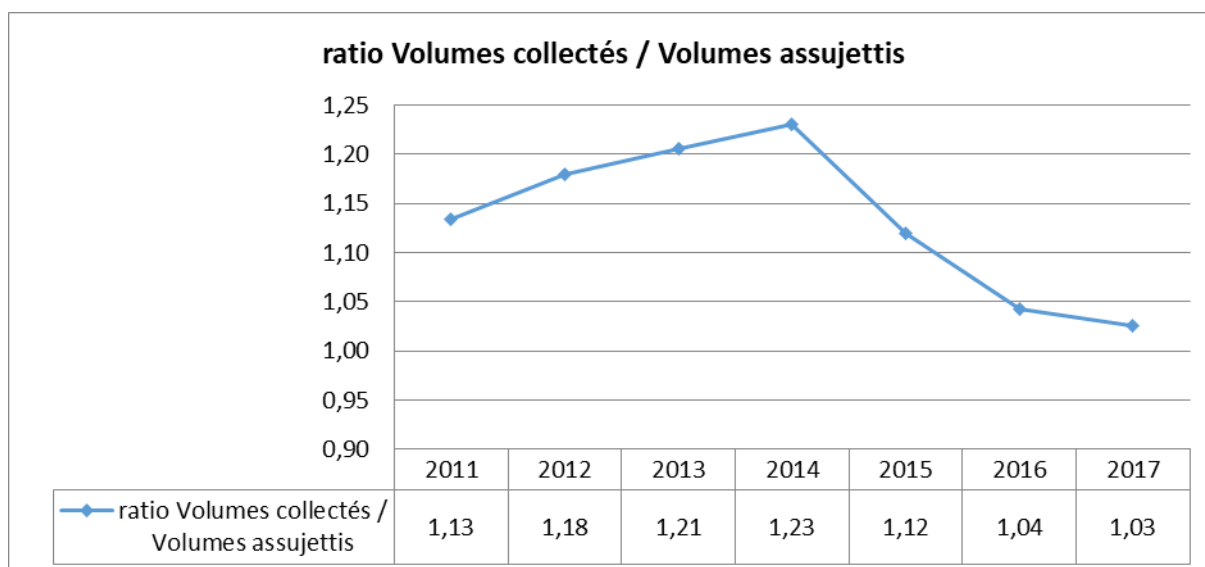
Le tableau suivant donne l'évolution des volumes collectés à l'entrée des stations d'épuration.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Volumes traités Station de Dury (m3)	28 363	32 724	33 768	39 312	35 065	34 153	38 626	13,1%
Volumes traités Station de Seraucourt Le Grand (m3)	68 184	70 911	73 329	74 430	66 824	72 170	68 792	-4,7%
Total Volumes traités	96 547	103 635	107 097	113 742	101 889	106 323	107 418	1,0%

Entre 2016 et 2017, on observe une hausse de 1 % du total des volumes traités dans les 2 stations d'épuration avec une baisse de 4,7% des volumes traités à la station de Seraucourt Le Grand et une augmentation de 13,1% des volumes traités par la station de Dury.

Les graphes ci-dessous, donnent la répartition des volumes collectés dans les deux systèmes de traitement, la comparaison entre volumes assujettis et volumes collectés ainsi que l'évolution du ratio Volumes traités sur Volumes assujettis





Le ratio a légèrement baissé en passant de 1,04 en 2016 à 1,03 en 2017.

Les volumes d'eaux parasites sont en forte baisse depuis 2014.

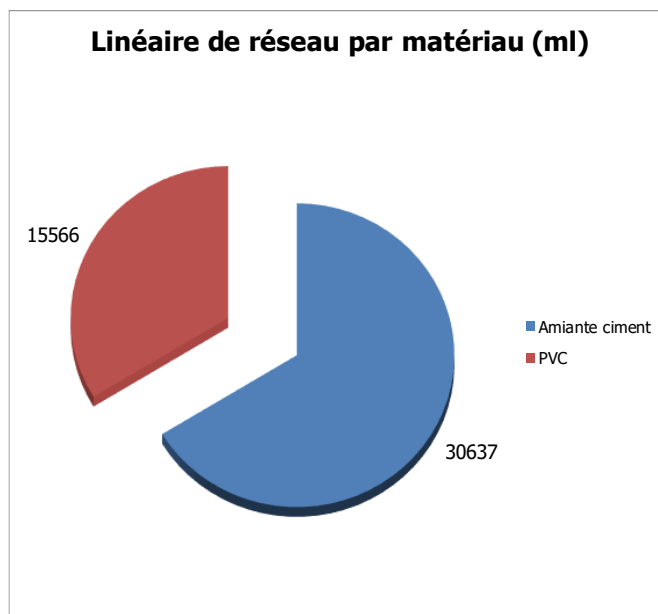
Il est à noter que la pluviométrie est restée à un niveau très faible en 2015, 2016 et 2017 (données RAD 2017) : 188 mm en 2015, 362 mm en 2016 et 255 mm en 2017. Ces données nécessitent confirmation par SAUR.

I.4 Les réseaux de collecte de eaux usées

Répartition du linéaire de canalisations par type (ml)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau Eaux Usées hors refoulement	29 786	29 786	29 786	pas de détails sur le RAD 2015	29 461	29 461
Linéaire de réseau Unitaire hors refoulement	0	0	0		0	0
Linéaire refoulement	17 315	17 315	17 315		16 741	16 741
Linéaire total	47 101	47 101	47 101	46 202	46 202	46 202
% de refoulement	36,8%	36,8%	36,8%		36,2%	36,2%

il n'y a pas eu de variation du linéaire entre 2016 et 2017.

La répartition entre matériaux, est la suivante :



Il existe 27 postes de relèvement sur le périmètre d'affermage, dont 15 sont équipés de télésurveillance. Il est recensé 1 170 branchements (14 de plus qu'en 2016).

En 2017, 476 ml de réseau ont été hydrocurés et 82 nettoyages de postes de relevage ont été réalisés.

Le linéaire curé en 2017, est très inférieur au seuil de 10 % du linéaire gravitaire (2 946 ml) prévu par an (article 62 du contrat). Un rattrapage devra être réalisé par SAUR, en 2018.

Il n'a pas été réalisé d'inspections télévisées en 2017 alors que le contrat prévoit 2 % du linéaire gravitaire à inspecter par an (soit 589 ml). Un rattrapage devra être réalisé en 2018.

I.5 Les ouvrages d'épuration et leurs caractéristiques

Le service possède 2 stations d'épuration.

Les capacités de traitement de chaque station d'épuration sont données dans le tableau ci-dessous.

La capacité totale nominale de traitement s'élève à 3 260 EQH.

Nom du site	année de mise en service	capacité de traitement (EQH)
STEP Dury	1990	1 100
STEP Séraucourt le Grand	2010	2 160
Total		3 260

I.5.1 Station d'épuration de Dury

Année de mise en service : 1990

Capacité de traitement : 1 100 EQH

Traitement des boues par rhizocompostage, après transfert à la STEP de Séraucourt-le-Grand.

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres STEP de Dury	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charge nominale	60 kg/j	-	77 kg/j	-	-	165

Prescriptions de rejet :

Arrêté du 21/07/2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhhibitoire (mg/l)
DBO5	2	35	ou	60			70
DCO	2	200		60			400
MES	2	-		50			85

Paramètres STEP de Dury	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charge moyenne collectée en kg/j	38,2	105,6	75,7	10,5	1,3	105,8 m3/j
Charge moyenne rejetée en kg/j	0,90	5,56	0,93	0,47	0,07	105,8 m3/j
Rendement épuratoire moyen (%)	97,7%	94,7%	98,8%	95,5%	94,5%	
Charge nominale en kg/j	60	-	77	-	-	165 m3/j
% Charge reçue / nominale	63,7%		98%			64%
Concentration moy. en sortie	4,8 mg/l	30 mg/l	5 mg/l	2,5 mg/l	0,4 mg/l	

La charge maximale en DBO5 en 2017, a été de 48 kg DBO5/jour, soit **80 % de la capacité nominale**.

Le tonnage de boues produites par la STEP en 2017, est de 8,797 TMS et le tonnage de boues évacuées en 2017 de la STEP Dury vers la STEP Séraucourt, est de 18,38 TMS (*en cohérence avec les 18,4 TMS transférés à la STEP de Séraucourt/Artemps*).

Selon l'arrêté de rejet du 21/07/2015 et l'arrêté local de l'installation (11/02/2004), la station est conforme aux prescriptions de rejet sur la base des deux bilans annuels d'autosurveillance réalisés en 2017.

Quantités de boues issues de la station :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boues déshydratées en m3, extraites du silo et transportées	988	924	977	2 196	2 075	1 877

I.5.2 Station d'épuration de Séraucourt le Grand

Année de mise en service : 2010
 Capacité de traitement : 2 160 eq/hab
 Traitement des boues par rhizocompostage

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres STEP	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charge nominale en kg/j	129,6	331,2	168	33,6	3,84	308 m3/j

Prescriptions de rejet :

Arrêté du 21/07/2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5	12	25	ou	80			50
DCO	12	125	ou	75			250
MES	12	35	ou	90			85

Selon l'arrêté de rejet du 21/07/2015 et l'arrêté local de l'installation (23/09/2008), la station est conforme aux prescriptions de rejet sur la base des douze bilans annuels d'autosurveillance réalisés en 2017 (12 bilans ont été réalisés en 2017).

Paramètres STEP d'Artemps/Séraucourt le Gd	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charge moyenne collectée en kg/j	71	183	98	18	2,4	182,4 m3/j
Charge moyenne rejetée en kg/j	0,28	5,72	0,52	0,37	0,23	188,5 m3/j
Rendement épuratoire moyen (%)	99,3%	96,9%	99,5%	98,0%	90,5%	
Charge nominale en kg/j	130	308	168	33,6	3,84 kg/j	308 m3/j
% Charge reçue / nominale	54,6%	59%	58%	54%	64%	59,2%
Concentration moy. en sortie	1,5 mg/l	30 mg/l	2,8 mg/l	2 mg/l	1,2 mg/l	

La charge maximale en DBO5 en 2017, a été de 112 kg DBO5/jour, soit **86 % de la capacité nominale**.

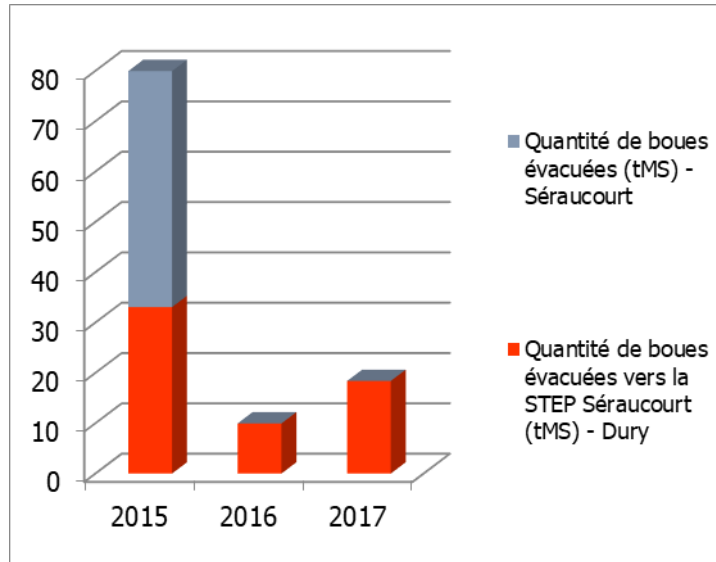
Le total des boues produites par la STEP en 2017, s'élève à 36,5 TMS (contre 33,4 TMS en 2016). Un volume de 1 877 m3 de boues a été reçu de la STEP de Dury en 2017, correspondant selon le délégataire à 18,4 TMS.

I.5.3 Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
 DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
 DCO : Demande chimique en oxygène.
 MES : Matières en suspension.
 NGL : Azote global.
 Pt : Phosphore total.
 TMS : tonne de matière sèche

I.6 Les boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Année	2015	2016	2017
Quantité de boues évacuées vers la STEP Séraucourt (tMS) - Dury	33,05	9,952	18,38
Quantité de boues évacuées (tMS) - Séraucourt	46,9	0	0
Quantité de boues évacuées (tMS) - TOTAL	80,0	10,0	18,4
variation	32%	-88%	85%



Les boues de la STEP de Dury après stockage dans le silo, sont transportées vers la STEP de Séraucourt/Artemps pour être ensuite traitées dans les casiers plantés de roseaux, puis d'être évacuées en épandage agricole.

II Tarification de l'assainissement et recettes du service

II.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au titre de la part collectivité, n'ont pas évolué entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018 : soit 20 € par an pour la part fixe et 0,50 €/m³ pour la part proportionnelle.

Les tarifs applicables au titre de la part délégataire ont évolué de 1,1 % entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018 : la part fixe passe de 49,84 € à 50,38 € et la part variable passe de 1,4520 € à 1,4677 €.

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance au semestre
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable sur les volumes assujettis, payable à terme échu

Les volumes consommés sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une estimation de consommation.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,2660€/m³ (inchangé depuis 2015).

La TVA applicable au service public d'assainissement est de 10% depuis le 01/01/2014.

Evolution des tarifs :

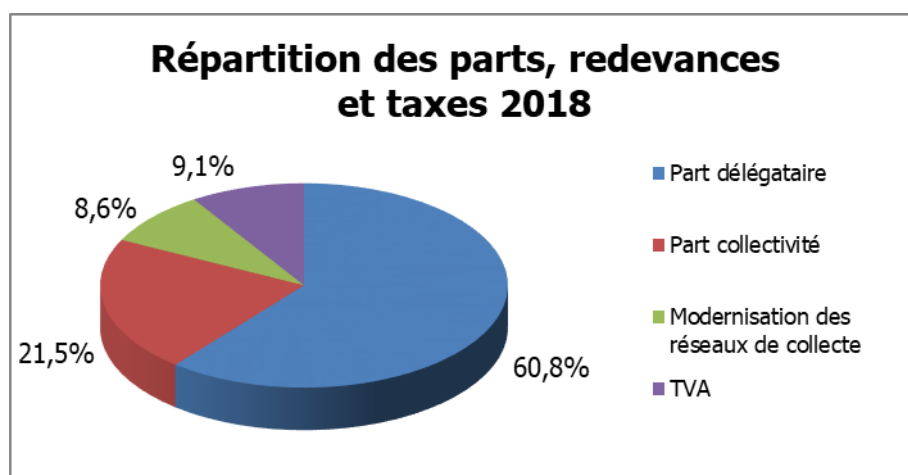
Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part délégataire			
Part fixe : Abonnement (€)	49,84	50,38	1,1%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	1,4520	1,4677	1,1%
Part collectivité			
Part fixe : Abonnement (€)	20,00	20,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	0,5000	0,5000	0,0%
Redevances et taxes			
Modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,2660	0,2660	0,0%
TVA	10,0%	10,0%	0,0%

II.2 Présentation d'une facture d'assainissement base 120 m³ (D204.0)

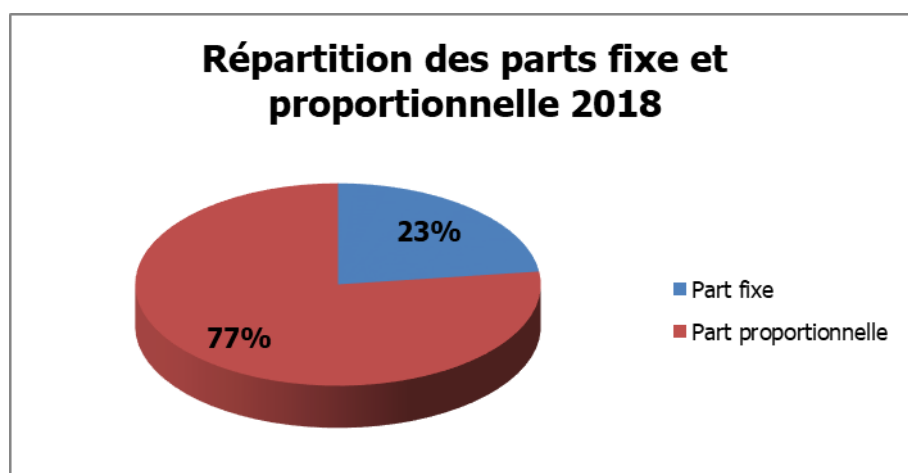
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la facture 120 m³ entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble des communes du syndicat. On observe une hausse de 0,7%.

Désignation	Qté	PU 2017	PU 2018	Montant 2017	Montant 2018	Variation 2018/2017
Part délégataire						
Part fixe : Abonnement (€)	1	49,84 €	50,38 €	49,84	50,38	1,1%
Part proportionnelle : Consommation (€/m3)	120	1,452	1,4677	174,24	176,12	1,1%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€)	1	20	20	20,00	20,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€/m3)	120	0,5000	0,5000	60,00	60,00	0,0%
Redevances et taxes						
Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	120	0,2660	0,2660	31,92	31,92	0,0%
Sous-total en € HT				336,00	338,42	0,7%
TVA en €		10,0%	10,0%	33,60	33,84	0,7%
Total en € TTC				369,60	372,27	0,7%
Soit Prix théorique en €/m3				3,080	3,102	0,7%

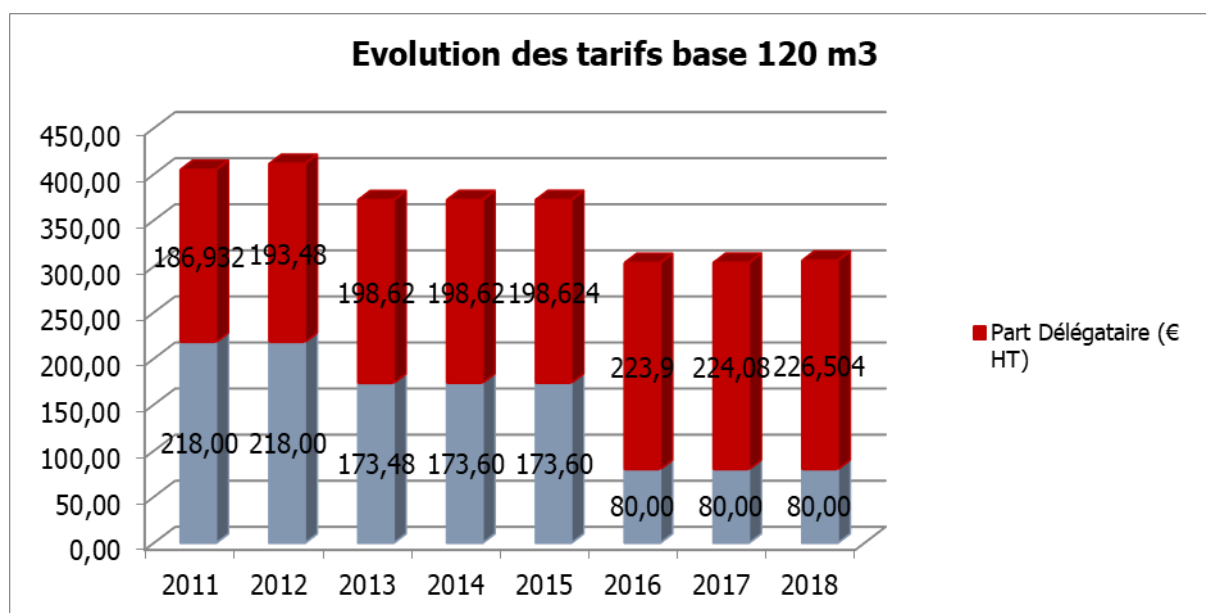
Répartitions et évolutions :



La part délégataire représente la plus grosse partie de la facture 120 m³ TTC (61 %, comme en 2017).



La part fixe représente moins de 40 % du total des parts délégataire et collectivité, conformément à la Loi sur L'Eau et les Milieux Aquatiques de Décembre 2006.



II.3 Montants des recettes d'exploitation

Recettes (en € Hors Taxes)	2016	2017	Variation
Recettes délégataire	183 200 €	204 400 €	11,6%
Recettes d'exploitation	183 200 €	204 400 €	11,6%
Travaux à titre exclusif		10 200 €	
Facturation et produits accessoires			
Recettes collectivité	98 114 €	83 000 €	-15,4%
Part collectivité	82 000 €	83 000 €	1,2%
Prime épuration	16 114 €		
Total des recettes	281 314 €	287 400 €	2,2%

Les recettes d'exploitation 2017 du délégataire, sont en hausse de 11,6% par rapport à 2016 (hausse due à l'augmentation des tarifs, des volumes assujettis et aux travaux effectués à titre exclusif) et les recettes du syndicat liées à la facturation des abonnés sont en hausse de 1,2%.

SAUR devra justifier le montant des travaux exclusifs avec les 14 branchements supplémentaires recensés en 2017 par rapport à 2016.

SAUR devra également préciser les recettes liées au traitement des effluents déversés par la CASQ sur le périmètre délégué.

L'information sur la prime d'épuration versée en 2017, n'a pas été communiquée, expliquant la forte baisse des recettes collectivité en 2017 par rapport à 2016.

III Les indicateurs techniques de performance

Nous présentons ici les indicateurs de performance qui sont requis en l'absence de Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007.

III.1 Taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)

Il s'agit du rapport entre le nombre d'abonnés effectifs et le nombre d'abonnés potentiels de la zone concernée. Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Année	2016	2017
Nombre d'habitants recensés	2 940	2 940
Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif	2 908	2 908
	98,9%	98,9%

Les données n'ont pas été communiquées dans le RAD 2017, mais on peut estimer ce taux à 99% avec le nombre d'habitants (desservis/totaux).

III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

L'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable fourni pour l'exercice 2017 est de 75, en progression par rapport à 2016 où il était de 60.

L'amélioration de 15 points, provient de la connaissance des périodes de pose des réseaux.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau		Barème	Points obtenus en 2016	Points obtenus en 2017
A. Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5
B. Inventaire des réseaux	Points soumis à l'obtention des 15 points ci-dessus :			
	Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins 50% du linéaire les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations, et procédure de mise à jour complétée	10	10	10
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque matériaux et diamètres sont connus pour 95% du linéaire)	5	5	5
	Connaissance pour chaque tronçon de la date ou la période de pose pour 50% du linéaire minimum (10 points) et par tranche de 10% au-delà (15 points maximum lorsque période de pose connue pour 95% du linéaire)	15	0	15
C. Informations complémentaires sur des éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Points soumis à l'obtention de 40 points / 45 points ci-dessus :			
	Information géographique (altimétrie des canalisations) pour au moins 50% du linéaire	10	0	0
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque altimétrie connue pour 95% du linéaire)	5	0	0
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10	10	10
	Connaissance du nombre de branchements par tronçon	10	0	0
	Localisation des interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10	10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0	0
Valeur de l'indicateur		120	60	75

III.3 Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3, P204.3, P205.3)

Le traitement des effluents a été 100 % conforme en 2017.

III.4 Conformité de l'évacuation des boues (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Indicateur	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les boues sont actuellement valorisées en épandage agricole.

IV Financement des investissements

IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice

En 2017, le délégataire a dépensé 1 394 € au titre du fonds contractuel de renouvellement pour les opérations suivantes :

- Renouvellement d'une pompe au PR Mulquiniers (Ollezy).

Au 31/12/2017, le solde du compte de renouvellement est créditeur de **49,6 k€**.

Au titre de la garantie de renouvellement, le délégataire a dépensé 781 € en 2017 :

- Renouvellement d'une pompe au PR Cogny (Séraucourt-le-Grand).

IV.2 La dette

L'encours de dette au 31/12/2017 est de 529 530,91 €.

L'annuité remboursée en 2017, s'élève à 149 918,35 €, décomposée en :

- Intérêts : 18 578,96 €
- Capital : 131 339,44 €

IV.3 Les amortissements

La dotation aux amortissements en 2017, s'élève à 207 183,28 €.

IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux

Un projet de rénovation de la STEP de Dury est envisagé.

Il porte sur les prétraitements, les équipements process et l'instrumentation, les aménagements généraux.

L'estimation de ces travaux s'élève à 447,9 k€ HT.

V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P207.0)

	2016	2017	Variation
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	ND	ND	
Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	60,00 €	66,21	10%

Le montant des abandons de créances est de 66,21 € pour 2017.

V.2 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

VI Taux d'impayés

	2016	2017
Taux d'impayés	1,71%	2,38%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	3 920 €
Montant facturé TTC N-1	ND	ND

La loi Brottes du 15 avril 2013 modifie les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés sur les branchements des résidences principales des clients domestiques et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

En 2017, le taux d'impayés est en augmentation par rapport à 2016 et a atteint **2,38 %**.